

## CONSEIL MUNICIPAL - Séance du 30 mars 2010

Sous la présidence de M. Denis TAMAIN, sont présents : Mme Florence CHAUMETTE, M. Franck CHAUVE, Mme Marie-Pierre REYNAUD, MM. Gérard DELAIRE, Yves DEGOUT, Bernard BLINEAU, Gabriel ROUSSET, Jacques BRUNEL, Etienne BIED-CHARRETON, Joël FORTUNIER, Claude BOURDELLE, Christian CHARRIERE, Mme Sandrine VILLENEUVE, M. Bernard GERVAIS, Mme Evelyne GIRARD-GOUILLOUD, M. Jean-Paul DUBOURGNON.

Absents excusés : Mme Christine LE FUR et M. Bernard MALLET qui ont respectivement donné procuration à MM. Joël FORTUNIER et Gérard DELAIRE.

VU que le vidéo projecteur ne fonctionne pas correctement, l'Assemblée commence par aborder **les questions diverses** et

- autorise le maire à signer le marché à établir avec l'entreprise EIFFAGE, pour un montant de 146 243.50 € H.T., concernant les travaux de voirie « Puy des Portes à Vachon » ;

- approuve l'avenant s'élevant à 6 182.29 € H.T., établi pour la réalisation de fondations spéciales et concernant le marché de travaux conclu avec l'entreprise Archimbaud Constructions, lot 2 « Maçonnerie » pour la salle de réunion au stade de foot Jean Riol ;

- sollicite, dans le cadre de la défense incendie du territoire, l'affectation d'un nouveau camion d'au moins 10 m<sup>3</sup> au Centre de Secours de Noirétable ;

- confie la mission de maîtrise d'œuvre, pour l'aménagement d'un local technique à La Barotie, à l'Atelier d'Architecture Olivier PINET, pour un montant de 700 € H.T. (phase préliminaire), 4 920 € H.T. (phase de conception) et au taux de 10.50 % sur le montant des travaux H.T. pour la phase réalisation ;

- confie la mission de maîtrise d'œuvre (mission de base et exécution), pour la requalification de la voirie, rue de la Gare, et de l'îlot face à la nouvelle école, au taux de 11.80 %, à M. Norbert PEYRET ;

- autorise le Maire à saisir le Tribunal de Montbrison pour pouvoir faire procéder au nettoyage d'un appartement ;

- valide le zonage réalisé par le bureau d'études CORIEAULYS pour la Zone de Développement Eolien ;

- alloue une gratification de 150 € à un stagiaire ;

- donne un accord de principe pour l'utilisation des parcelles appartenant à la section du Verdier, La Chevalerie, Les Bessières, sous réserve de l'accord de l'ONF, par l'entreprise KOXX qui désire implanter sur la commune de Vollore-Montagne une fabrique de VTT haute gamme et qui a besoin de terrains aux alentours pour organiser des circuits touristiques.

Puis, l'Assemblée est informée de plusieurs courriers provenant de :

- la Trésorerie de Noirétable qui verra ses compétences renforcées avec l'accueil fiscal de proximité ;

- des parents d'élèves du collège Robert Schuman à propos de la répartition de la Dotation (DHG) ;

- du personnel du Centre de Formation Forestière à propos de l'ouverture d'un nouveau BAC PRO.

Les élus sont également informés du compte rendu de la réunion qui s'est tenue à Chalmazel, le 24 mars, concernant la révision de la charte du Parc Naturel Régional Livradois Forez.

M. le Maire rappelle ensuite

. l'exposition « VUES du CIEL » qui se tiendra au casino, du 11 au 25 avril 2010 et l'invitation au cocktail vernissage le dimanche 11 avril de 18 h à 20 h ;

. la journée d'échanges des élus, fixée au 17 avril, au Col de la Loge à LA CHAMBA.

M. le Maire présente à l'Assemblée le **compte administratif 2009, du budget général :**

. section de fonctionnement		
recettes	1 498 878.90 €	
dépenses	1 131 286.13 €	
<i>résultat de l'exercice 2009</i>		+ 367 592.77 €
. section d'investissement		
recettes	2 602 227.65 €	
dépenses	1 547 368.10 €	
<i>résultat de l'exercice 2009</i>		+ 1 054 859.55 €

Le Conseil municipal approuve le compte administratif du budget principal sauf MM. Claude BOURDELLE et Jean-Paul DUBOURGNON qui votent contre.

Compte tenu du résultat reporté de l'exercice 2008	0 €
on obtient un résultat global de fonctionnement de	367 592.77 €
Compte tenu du résultat reporté de l'exercice 2008	- 624 702.11 €
on obtient un résultat global d'investissement de	430 157.44 €

Affectation du résultat :

Considérant l'excédent de l'investissement de 430 157.44 €, les restes à réaliser en dépenses et en recettes (présentant un résultat de - 1 595 298.52 €), le besoin total de financement est donc de - 1 165 141.08 €. Considérant l'excédent de fonctionnement de 367 592.77 €, il est décidé d'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement, soit 367 592.77 € au compte 1068, en recettes d'investissement.

M. Gabriel ROUSSET présente le **compte administratif du budget de l'eau :**

. section de fonctionnement		
recettes	201 323.87 €	
dépenses	137 197.57 €	
<i>résultat de l'exercice 2009</i>		+ 64 126.30 €
. section d'investissement		
recettes	105 120.45 €	
dépenses	95 397.21 €	
<i>résultat de l'exercice 2009</i>		+ 9 723.24 €

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget de l'eau.

Compte tenu du résultat reporté de l'exercice 2008	39 383.31 €
on obtient un résultat global de fonctionnement de	103 509.61 €
Compte tenu du résultat reporté de l'exercice 2008	- 44 057.26 €
on obtient un résultat global d'investissement de	- 34 334.02 €

Affectation du résultat :

Considérant le besoin de financement de l'investissement de 34 334.02 €, les restes à réaliser en dépenses et en recettes (présentant un résultat de - 7 512 €), le besoin total de financement est donc de - 41 846.02 €. Considérant l'excédent de fonctionnement de 103 509.61 €, il est décidé d'affecter la somme de 41 846.02 € au compte 1068, en recettes d'investissement et la somme de 61 663.59 € au compte 002 en recettes de fonctionnement.

M. Gabriel ROUSSET présente le **compte administratif de l'assainissement :**

. section de fonctionnement		
recettes	143 315.73 €	
dépenses	116 807.29 €	
<i>résultat de l'exercice 2009</i>		+ 26 508.44 €
. section d'investissement		
recettes	937 075.60 €	
dépenses	1 858 582.73 €	
<i>résultat de l'exercice 2009</i>		- 921 507.13 €

Le compte administratif du budget de l'assainissement est approuvé à l'unanimité.

Compte tenu du résultat reporté de l'exercice 2008	0 €
on obtient un résultat global de fonctionnement de	26 508.44 €
Compte tenu du résultat reporté de l'exercice 2008	50 186.87 €
on obtient un résultat global d'investissement de	- 871 320.26 €

#### Affectation du résultat :

Considérant le besoin de financement de l'investissement de 871 320.26 €, les restes à réaliser en dépenses et en recettes (présentant un résultat de + 534 175.28 €), le besoin total de financement est donc de - 337 144.98 €. Considérant l'excédent de fonctionnement de 26 508.44 €, il est décidé d'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement, soit 26 508.44 € au compte 1068, en recettes d'investissement.

M. le Maire présente ensuite les **comptes administratifs des sections**, à savoir :

C.A. 2009	La Chevalerie	La Bitortie	Gouttemaine	Seytive	Rambe	Le Poyol	Vachon
FONCTIONNEMENT							
dépenses 2009	471.00 €	68.30 €	0.00 €	178.32 €	1 347.51 €	3 939.55 €	782.63 €
recettes 2009	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 407.00 €	0.00 €	708.00 €
résultat exercice 2009	-471.00 €	-68.30 €	0.00 €	-178.32 €	59.49 €	-3 939.55 €	-74.63 €
résultat reporté de 2008	13 198.91 €	3 630.10 €	1 146.85 €	17 513.32 €	103.02 €	1 651.58 €	97.54 €
résultat global de fonctionnement	12 727.91	3 561.80 €	1 146.85 €	17 335.00 €	162.51 €	-2 287.97 €	22.91 €
INVESTISSEMENT							
dépenses						0.00 €	
recettes						3 905.03 €	
résultat exercice 2009						3 905.03 €	
résultat reporté de 2008						380.26 €	
résultat global d'investissement						4 285.29 €	
affectation au compte 002	12 727.91 €	3 561.80 €	1 146.85 €	17 335.00 €	162.51 €	-2 287.97 €	22.91 €
affectation au compte 001						4 285.29 €	

Le compte administratif de la section du Poyol est approuvé par 17 voix pour, 1 abstention (M. Claude BOURDELLE).

Les autres comptes administratifs des autres sections sont approuvés à l'unanimité.

Puis il présente les comptes administratifs des lotissements qui sont également approuvés à l'unanimité.

	La Barotie	La Chana Est	Le Gripel	Bellevue	Artisanal Montifaux	Seytive	La Provende
FONCTIONNEMENT							
dépenses	4 321.80 €	12 000.00 €	99 480.16 €	0.00 €	104 520.00 €	0.00 €	55 537.00 €
recettes	4 321.80 €	12 000.00 €	99 805.09 €	0.00 €	104 520.00 €	0.00 €	55 537.00 €
résultat exercice 2009	0.00 €	0.00 €	324.93 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
résultat reporté 2008	0.00 €	0.00 €	-324.93 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
résultat global de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
INVESTISSEMENT							
dépenses	0.00 €	0.00 €	38 454.09 €	0.00 €	52 860.00 €	0.00 €	55 537.00 €
recettes	0.00 €	7 317.14 €	98 893.28 €	0.00 €	104 520.00 €	0.00 €	0.00 €
résultat exercice 2009	0.00 €	7 317.14 €	60 439.19 €	0.00 €	51 660.00 €	0.00 €	-55 537.00 €
résultat reporté 2008	0.00 €	-7 317.14 €	-98 893.28 €	-85 915.00 €	-104 520.00 €	-38 588.52 €	0.00 €
résultat global d'investissement à reporter au B.P. 2010	0.00 €	0.00 €	-38 454.09 €	-85 915.00 €	-52 860.00 €	-38 588.52 €	-55 537.00 €

L'Assemblée approuve également à l'unanimité les **comptes de gestion** qui sont établis par la Trésorerie de Noirétable et qui constituent le compte rendu purement comptable des opérations réalisées en 2009. Ils sont rigoureusement identiques aux comptes administratifs 2009.

Puis, M. le Maire présente à l'Assemblée le **budget principal de la commune** qui est arrêté, en dépenses et en recettes, à :

. section de fonctionnement	1 442 952 €
. section d'investissement	4 100 048 €

Ce budget est présenté avec une augmentation de 1 % pour les impôts locaux soit

	taux 2009	base 2009	base prévisionnelle 2010
. taxe d'habitation	5.08 %	2 020 556	2 074 000
. taxe foncière (bâti)	10.78 %	1 839 846	1 882 000
. taxe foncière (non bâti)	51.89 %	86 188	87 000

Le montant des trois taxes représente une recette de 353 383 € au lieu de 346 576 € l'an dernier, soit une augmentation (sur les bases) de 6 807 €. Avec l'augmentation de 1 %, les taux 2010 seront de

. taxe d'habitation	5.13 %
. taxe foncière (bâti)	10.89 %
. taxe foncière (non bâti)	52.41 %

soit une augmentation de 3 560 € (donc au total : 10 367 €).

Pour information, le taux de Taxe Professionnelle sera proposé aux membres de la Communauté de Communes des Montagnes du Haut-Forez à 10.09 % (au lieu de 10.06 %) par la Commission des Finances (taux maximum dérogatoire).

Le Budget principal est approuvé par 16 voix pour, 2 voix contre (M. Claude BOURDELLE et Mme Marie-Pierre REYNAUD) et 1 abstention (M. Jean-Paul DUBOURGNON).

M. Gabriel ROUSSET présente aux élus le **budget de l'eau** qui est arrêté, en dépenses et en recettes, à :

. section de fonctionnement	257 513 €
. section d'investissement	241 251 €

Il est approuvé à l'unanimité.

Puis, M. Gabriel ROUSSET présente à l'Assemblée le **budget de l'assainissement** qui est arrêté, en dépenses et en recettes, à :

. section de fonctionnement	249 321 €
. section d'investissement	1 262 288 €

Il est approuvé à l'unanimité.

**Les budgets des sections** sont proposés, en dépenses et en recettes, à

. La Chevalerie, Les Bessières	fonctionnement	12 727 €
. La Bitortie	fonctionnement	3 561 €
. Gouttemaine	fonctionnement	1 146 €
. Seytive	fonctionnement	17 335 €
. Rambe	fonctionnement	1 350 €
. Le Poyol	fonctionnement	3 000 €
	investissement	4 285 €
. Vachon	fonctionnement	200 €

Ces budgets primitifs sont approuvés par 18 voix pour et 1 contre (M. Claude BOURDELLE).

**Les budgets des lotissements** sont proposés, en dépenses et en recettes, à

. Lotissement Croix de Malval	fonctionnement et investissement	38 455 €
. Lotissement de Bellevue	fonctionnement et investissement	85 915 €
. Lotissement artisanal de Montifaux	fonctionnement et investissement	52 860 €
. Lotissement de Seytive	fonctionnement et investissement	38 589 €
. Lotissement de La Provende	fonctionnement	170 687 €
	investissement	55 537 €

Ces budgets primitifs sont approuvés à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 55.